

de là. *Aucun ennemi ne fut aperçu sur toute cette distance.* Toutes les craintes conçues sur la sûreté du dépôt des approvisionnements furent ainsi dissipées. Mais le 3, à cinq heures du matin, l'ennemi ouvrit, du côté de Matamoras, une vive canonnade qui dura jusqu'à minuit. Dans cet espace de temps (on avait dit en moins de trente minute !) tous les canons de l'ennemi, à l'exception d'un mortier, furent réduits au silence par notre fort. Le major Brown eut un sergent tué, et un autre homme blessé. Notre brave petite garnison s'attendait à un assaut de ce côté du Rio-Grande, et était prête à le repousser. *Mais aucun n'eut lieu.*

Il a fallu nécessairement tirer sur Matamoras pour faire taire les batteries de l'ennemi, et tuer et disperser les troupes qui y étaient casernées. *Les édifices n'ont probablement éprouvé que peu de dommages.* Les habitants avaient fui, sans aucun doute, avant le commencement de la canonnade. On ne peut savoir que par conjecture le nombre des mexicains tués ; ce nombre est sans doute considérable. Le général Taylor avait l'intention de partir le 6 de la Pointe-Isabelle, avec de vastes approvisionnements pour regagner son camp et prendre ensuite l'offensive contre les Mexicains. Mais une lettre particulière fait regarder comme probable que le général Arista est repassé sur l'autre rive du Rio-Grande avec ses troupes régulières, ne laissant dans les halliers, ou *chapparals*, que ses renchios, ou cavalerie irrégulière.

L'affaire du capitaine Walker et de ses voltigeurs a été considérablement exagérée par la rumeur publique. Pendant l'absence temporaire de ce brave officier, sa compagnie a perdu par surprise 8 ou 10 hommes seulement. Les capitaines Thornton et Hardee et le lieutenant Kane sont arrivés, prisonniers de guerre, à Matamoras, et ont écrit au général Taylor qu'ils étaient parfaitement traités... Les Mexicains n'ont probablement jamais eu, bonnes ou mauvaises troupes, plus de 4,000 hommes sur le bas Rio-Grand !

Chaque mot de ce bulletin dévoile une erreur, rectifie un mensonge. L'échafaudage des premiers rapports est complètement démolli ; il n'en reste plus une seule pierre. Aussi une correspondance de Washington, celle du *Commercial Advertiser* du 21 s'écrit-elle : " Nous avons enfin un rapport officiel du général Taylor, et la glorieuse victoire se trouve n'être qu'un glorieux *humbug*." Une autre correspondance, celle de l'*Evening-Post*, dit : " La rumeur semble avoir tout exagéré avec une extravagance plus qu'ordinaire. Il doit y avoir quelque préméditation, quelque but intéressé dans ces fictions. L'armée de 15, de 20,000 hommes même, qui était, disait-on, de ce côté du Rio-Grande, s'est réduite à 4,000 hommes bons ou mauvais, c'est-à-dire, compris les *leperos*."

#### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encan Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'exécédant pas trois-cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie desdits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui es mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent cataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP.

D. B. PAPINEAU  
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

#### ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelques pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE

Montréal, 24 Juin 1845.

#### AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)  
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.  
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON AVIENT DE RECEVOIR À L'HOPITAL-GÉNÉRAL de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOUT et les PRIX MODÉRÉS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de  
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents  
DROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.

PARFUMIÈRES DE CHAPEL, enrichies de symboles gracieux.  
BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.  
ETOLES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de GALONET et de FRANGES en OR ARGENT et SOIE divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, [avec gloire au centre confectionnées en France.

—AUSSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées endorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront imprimés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

BUREAU DES PERTES, 1837-38,

Montréal ce 29 Avril 1846.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Soussigné continuera de recevoir es Réclamations comme ci-devant, au lieu ordinaire, ou à sa résidence. Grande rue St Laurent, vis-à-vis le No. 64, jusqu'à nouvel ordre.

J. G. BARTHE.

A être publié 4 fois dans la *Minerve* et les *Mélanges Religieux*.

#### PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

26 mai.

LOUIS DE LAGRAVE,  
Rue St. François Xavier.

#### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

MM. les ENTREPRENEURS sont informés que les Syndics pour la bâtisse d'une EGLISE et SACRISTIE dans la paroisse de ST. GEORGE D'HENRYVILLE se proposent de donner leurs marchés et entreprises d'ici au 15 JUIN prochain. Les dimensions de la bâtisse sont les suivantes : l'Eglise 120 pieds de long, 36 pieds de haut d'une pierre à l'autre, 55 pieds de large ; la Sacristie 30 pieds sur 24, le tout mesure française ; avec un seul clocher. Le devis détaillé des ouvrages sera prêt pour le 17 Mai prochain et sera déposé chez Jos. GARIÉRY, Ec. syndic pour y être examiné. De ce jour (17 Mai) au 10 Juin les syndics recevront des propositions scellées de la part des Entrepreneurs ; et si ces propositions ne les satisfont pas, ils mettront leurs ouvrages à l'encherir le 15 Juin à 10 heures du matin. Les Entrepreneurs auront à fournir des cautions dont la solvabilité soit reconnue et satisfasse les syndics. Pour plus amples informations s'adresser aux syndics sur les lieux.  
St. George d'Henryville, ce 27 avril 1846.

#### AVIS.

UN JEUNE HOMME, qui a fait un cours d'études complet, et muni de bonnes recommandations désire se placer comme INSTITUTEUR, en campagne. S'adresser aux Editeurs des *Mélanges*.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue Ste. Catherine, près de l'Evêché 6 Février.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.	Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,			7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,		3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,			10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,			4d.
Chaque insertion subséquente,			d.1

#### AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires.	Montréal.
D. Martineau, prêteur, vicair.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
Val. Guillet, écuier.	Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

Ceux qui voudront payer à l'Evêché leur abonnement aux *Mélanges*, pourront s'adresser à M. Plamondon, prêteur, qui est autorisé à recevoir les paiements et à en donner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENCER PTE. EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR J. RIYET ET J. CHAPLEAU.